

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 07 JUIN 2017

HÔTEL NOVOTEL LYON-NORD

Ouverture de séance à 17h00

Présents :

Roger LEGEAY : Président
Yvon SANQUER : Trésorier
Marc SERGEANT : Trésorier Adjoint
Sebastien HINAULT : Secrétaire Adjoint
Servaas BINGE : Représentant des médecins
Thierry GOUVENOU : Président ROCC
Vincent LAVENU : Membre
Gianni SAVIO : Membre
Patrick CHASSÉ : pour le Site Internet

Absents excusés :

Iwan SPEKENBRINK : Vice-Président
Philippe SENMARTIN : Secrétaire
Marc FREDERIX : Représentant des sponsors
Rodolphe BOULINGUEZ : Représentant des sponsors
Christophe LAVERGNE : Représentant de la Fédération Française
Franck VEENENDAL : Représentant de la Fédération néerlandaise
Arthur MOLIQUE : Représentant des médecins
Christophe BRANDT : Membre

Introduction

Le Président remercie tous les membres présents pour leur disponibilité et tout particulièrement ceux qui ont fait le déplacement expressément à Lyon, sans être présent sur le Critérium du Dauphiné.

1. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 13 avril 2017

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité

2. Trésorerie

a. Situation financière au 31 mai 2017

Yvon SANQUER, trésorier, informe le CA sur la situation saine de la trésorerie.

b. Le point sur les cotisations 2017

Le trésorier détaille les 87 adhésions, en rappelant que 14 membres ne sont pas à jour de leur cotisation.

3. Nouvelles adhésions

Roger LEGEAY informe le CA de l'adhésion d'une nouvelle fédération au sein du MPCC : la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (F.S.C.L). En plus de l'Union Européenne de Cyclisme (U.E.C), la Fédération du Luxembourg est donc la 9ème fédération nationale à rejoindre le MPCC.

4. GIRO : Sélection Wildcard et l'équipe BARDIANI

Après l'exclusion de 2 coureurs de l'équipe BARDIANI, au départ du Giro, suite au contrôle antidopage non négatif dont ils ont fait l'objet, il est rappelé que le MPCC avait alerté, dès janvier 2014, l'organisateur du Giro sur la nécessité de privilégier les membres du MPCC concernant l'attribution des wildcards.

Il est décidé de rédiger un nouveau courrier adressé à Mauro VEGNI pour inciter RCS à adhérer au MPCC. Le CA annonce son intention de sensibiliser les diffuseurs TV sur cette question.

5. Proposition Women Team TIBCO

Le CA prend acte du courrier adressé par le Professeur Luc Baeyens concernant les problèmes de crédibilité sportive liés à l'identité transgenre.

Le représentant des médecins Servaas Bingé (LOTTO-SOUDAL) insiste sur le bien-fondé des remarques adressées, concernant l'équité sportive, suite au changement de sexe de certain(e)s athlètes.

S'agissant d'un problème concernant le sport dans son ensemble, le MPCC s'en remet dans un premier temps à la législation du CIO.

Le président demande que cette question soit évoquée lors de la prochaine réunion des médecins du MPCC.

6. Rapport d'activité

a. Compte-rendu prélèvements « cortisolémie »

Le Président indique que lors des 4 Jours de Dunkerque, des prélèvements ont été effectués auprès de 48 coureurs issus de 18 équipes. Aucun taux anormalement bas n'a été relevé.

b. Organisation des prélèvements à l'hôtel

Le Président informe le CA qu'une note a été rédigée à l'attention des préleveurs (en anglais, espagnol et français) pour le bon déroulement des prélèvements, lors des tests de cortisolémie. Les recommandations de cette note avaient été débattues lors du précédent Conseil d'Administration.

Néanmoins, Sébastien Hinault propose que lors de ces prélèvements, les deux coureurs soient désignés par leur nom et leur numéro de dossards. Dans le cas, où le coureur n'est pas présent au départ, son remplaçant avec le même numéro de dossard serait désigné d'office pour ce contrôle de la cortisolémie.

c. Rencontre FFC / MPCC 14 juin 2017

A la demande de la Fédération française, Roger Legeay rencontrera le nouveau Président de la FFC, Michel Callot afin d'évoquer les questions de santé et de sécurité des coureurs. La Fédération Française de Cyclisme est un partenaire précieux et fidèle pour le MPCC qu'elle accompagne, notamment dans les procédures de test de cortisolémie.

7. Modification Règlement Interne MPCC

a. Règlement en espagnol

Afin de renforcer la compréhension et la transparence de ses règles pour le plus grand nombre, le Président Roger Legeay informe le CA que le règlement du MPCC est désormais disponible en espagnol et que cette version est consultable sur le site internet du mouvement.

b. Propos racistes à l'encontre de Kévin Réza

Suite aux insultes racistes dont a été l'objet le coureur de la FDJ, en course lors du récent Giro - faits pour lesquels, il existe hélas un précédent - le CA du MPCC demande à son juriste d'ajouter au règlement une précision pour les cas de racisme et d'homophobie dans le cadre des atteintes à l'éthique.

8. Application des règles MPCC

a. ELKOV AUTHOR

A la suite des contrôles positifs dont ont fait l'objet Michal Brazda et Jan Kovar, le MPCC a pris acte de la suspension de l'équipe ELKOV AUTHOR par l'UCI pour une période d'un mois (du 4 mai au 3 juin 2017). Dans ces conditions et conformément à son règlement, le CA ne réclamera à l'équipe d'observer une période d'introspection qui se serait imposé si cet adhérent n'avait pas été sanctionné par l'UCI.

b. Décision CONI : Gianni SAVIO

Gianni Savio a été entendu par le Conseil d'Administration du MPCC après la condamnation par la Fédération italienne à 3 mois de suspension, en relation avec des accusations de travail illégal dont il a fait l'objet.

Le manager de l'équipe ANDRONI-GIOCATOLLI a précisé devant le CA être accusé d'avoir engagé un coureur en 2013 au motif qu'il était déjà soutenu financièrement par un sponsor. Gianni Savio indique en effet que Patrick Facchini l'a mis en relation avec deux sociétés intéressées par un accord de sponsoring avec son équipe. Ces deux sociétés conditionnaient l'accord de sponsoring à l'engagement de Patrick Facchini au sein de l'équipe. Gianni Savio indique qu'il a accepté parce que le coureur avait les qualités sportives pour devenir professionnel, ayant remporté des courses significatives du calendrier amateur.

Suite à cette condamnation, Gianni Savio indique qu'il a déposé un recours auprès du Comité Olympique Italien (CONI) et qu'il informera le MPCC sur les suites de la procédure.

9. Communication : site internet – twitter – Facebook – YouTube

Patrick Chassé fait remarquer que, si les chiffres sont restés stables au cours de cette période relativement calme, pour la première fois, la fréquentation du site internet par les francophones est passée sous la barre des 50%, confirmant la tendance d'un lectorat de plus en plus international (+ 10% pour la langue anglaise en un an).

Le projet éditorial pour 2017-2018 a été présenté avec la volonté de donner à nouveau la parole aux coureurs sur des thématiques qui leur tiennent à cœur et qui peuvent être source d'inspiration pour la crédibilité de leur sport.

10. Communiqué de presse

Le CA décide de communiquer sur ses recommandations vis-à-vis des organisateurs du Giro d'Italia, suite à l'exclusion des deux coureurs de BARDIANI.

11. Divers

a. Lloyd Mondory

Vincent Lavenu, ancien employeur du coureur Lloyd Mondory (suspendu pour dopage en mars 2015 et licencié le 1^{er} septembre de la même année) informe le CA que le Conseil des Prud'hommes se réunira le 23 juin prochain, suite à une procédure engagée par l'ancien coureur.

b. Date de la prochaine réunion du Conseil d'Administration

Le Président Roger Legeay demande l'aval du CA afin d'organiser en septembre le prochain Conseil d'Administration, en vue de la préparation de l'Assemblée Générale.